

Assemblée générale de l'OMPI

**Cinquante-septième session (31^e session extraordinaire)
Genève, 9 – 17 juillet 2024**

RAPPORT SUR LE COMITÉ DES NORMES DE L'OMPI (CWS)

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Au cours de la période considérée, le Comité des normes de l'OMPI (ci-après dénommé "comité" ou "CWS") a tenu sa onzième session, présidée par Mme Åsa Viken (Suède), du 4 au 8 décembre 2023.
2. Durant la session, les délégations ont poursuivi leurs échanges de vues sur l'élaboration et la mise en œuvre de normes de l'OMPI dans la communauté de la propriété intellectuelle, et sur les lignes directrices, les recommandations et les déclarations de principe relatives aux données de propriété intellectuelle, aux questions en rapport avec le système mondial d'information, à la prestation de services d'information sur le système mondial, à la diffusion des données et à la documentation, conformément au mandat du comité décrit dans les questions d'organisation et le [règlement intérieur particulier du CWS](#), adopté à la dixième session du CWS.
3. Des délibérations ont eu lieu sur la base d'un certain nombre de propositions, documents et exposés présentés par diverses équipes d'experts du CWS, délégations ainsi que par le Secrétariat. Les échanges de vues et de données d'expérience concernant ces différents sujets ont contribué à une meilleure compréhension de chacune de ces questions. Tous les documents de base et le rapport adopté de la [onzième session](#) sont publiés sur le site Web de l'OMPI.
4. Le CWS a élu comme président, à l'unanimité pour ses deux prochaines sessions, les douzième et treizième sessions, M. Michael Cristiano (Australie), dont le mandat débutera à la clôture de la onzième session.

PROGRAMME DE TRAVAIL ET TÂCHES DU CWS

5. À sa onzième session, le CWS a examiné son programme de travail, qui comportait 24 tâches, et a étudié les propositions visant à créer trois nouvelles tâches. Le CWS a également pris note du fait que 10 nouveaux offices de propriété intellectuelle de pays en développement ont nommé des experts qui participeront à plusieurs de ses équipes d'experts en 2023. À sa onzième session, le CWS a examiné les activités pertinentes parmi l'ensemble des tâches et a approuvé la suppression de quatre tâches, la création d'une tâche et la révision de sept tâches. Par conséquent, 21 tâches demeurent inscrites au programme de travail.

6. Pour définir l'ordre de priorité de ses tâches, le CWS a examiné le projet de questionnaire d'enquête établi par le Secrétariat en collaboration avec les responsables des équipes d'experts du comité. De nombreuses délégations ont indiqué qu'il était nécessaire d'établir un ordre de priorité pour les tâches afin de pouvoir y contribuer de manière efficace. Tenant compte des commentaires de plusieurs délégations, le Secrétariat a retiré le projet de questionnaire et a proposé de présenter un projet de questionnaire d'enquête amélioré pour examen à la douzième session du comité.

7. Le CWS a reçu des rapports sur l'état d'avancement des activités de la part de 12 équipes d'experts : 3D, interface de programmation (API), chaîne de blocs, représentation des dessins et modèles, transformation numérique, stratégies en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les normes, situation juridique, normalisation des noms, partie 7, accès public à l'information en matière de brevets, listage des séquences, et XML4IP.

ÉLABORATION DES NORMES DE L'OMPI

8. Le CWS a examiné des propositions d'établissement de deux nouvelles normes de l'OMPI et des propositions de révision de quatre normes existantes, les normes ST.26, ST.61, ST.88 et ST.96, pour répondre aux nouvelles demandes des offices de propriété intellectuelle, des utilisateurs et d'autres parties prenantes.

9. Concernant les nouvelles normes de l'OMPI, les propositions suivantes ont été présentées :

- Recommandations sur le format des paquets de données pour l'échange électronique de documents de priorité et de copies certifiées conformes; et
- Recommandations sur le nettoyage des données des noms.

Aucune nouvelle norme n'a été adoptée à la onzième session, car les projets de normes doivent faire l'objet de travaux plus approfondis. Le comité a demandé à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique et à l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms de continuer leurs travaux visant à élaborer de nouvelles propositions qui seront examinées à sa douzième session. En outre, le CWS a encouragé les offices à commencer leurs travaux de planification en vue de la mise en œuvre de la nouvelle norme sur le format des paquets de données pour l'échange de documents de priorité, y compris les mises à jour nécessaires des systèmes informatiques.

10. Les révisions des trois normes suivantes de l'OMPI ont été approuvées :

- la norme ST.26 (présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML) : nouvelle version 1.7 approuvée qui comprend essentiellement des modifications d'ordre rédactionnel visant à améliorer la clarté ainsi que des exemples supplémentaires et qui entrera en vigueur le 1er juillet 2024;

- la norme ST.61 (échange de données sur la situation juridique des marques); et
- la norme ST.88 (représentations sous forme électronique des dessins et modèles industriels).

11. En ce qui concerne la proposition d'amélioration des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur dans la norme ST.96 de l'OMPI, le CWS est convenu qu'une réunion ou un séminaire serait organisé afin que les experts en droit d'auteur et les experts techniques puissent collaborer à l'amélioration du projet de proposition. Le CWS a pris note qu'une proposition révisée concernant les métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur serait présentée pour examen à sa douzième session.

12. Le CWS a pris note que la version 7.1 de la norme ST.96 de l'OMPI a été approuvée par l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et publiée en avril 2023. Conformément aux dispositions spéciales du CWS, l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP est provisoirement autorisée à adopter les révisions de la norme ST.96 aux fins d'accélérer le processus.

MISE EN ŒUVRE DES NORMES DE L'OMPI PAR LES OFFICES

13. Les membres et les observateurs du CWS ont présenté leurs pratiques et leurs projets concernant la mise en œuvre des normes de l'OMPI, en particulier les normes ST.26, ST.27, ST.37, ST.61, ST.87, ST.90, ST.91 et ST.96. Le CWS a pris note des efforts de collaboration des offices en vue de mettre en œuvre les normes de l'OMPI et de l'appui du Bureau international, qui propose des formations et fournit des outils logiciels, notamment la suite logicielle WIPO Sequence. Le CWS a encouragé les offices à participer à ses équipes d'experts afin de s'assurer que les normes continuent de répondre à leurs attentes.

POLITIQUES ET ACTIVITÉS RELATIVES AUX DONNÉES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, AUX SYSTÈMES D'INFORMATION ET SERVICES D'INFORMATION

14. Les membres du CWS ont fait part de leurs stratégies et politiques concernant les technologies de l'information et de la communication et la transformation numérique, sur la base d'exposés présentés par plusieurs délégations.

15. Le CWS a examiné une série de 10 nouvelles recommandations sur l'administration des technologies de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle, avec les actions correspondantes, présentée par l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication. En tenant compte des commentaires du CWS et de son examen complémentaire après la onzième session, l'équipe d'experts a établi une version révisée de la série de recommandations. À la demande du CWS, le Secrétariat a diffusé une circulaire invitant les offices à formuler des commentaires sur le projet de recommandations révisé. Les résultats des réponses à la circulaire seront présentés à la douzième session du CWS.

16. Le CWS a pris note du rapport sur l'état d'avancement du projet d'identifiant mondial pour les personnes physiques et morales, comprenant la prochaine étape du projet, établi par le Bureau international. Le comité a également pris note des exposés présentés par cinq offices qui ont participé à la phase I du projet et de leur appui sans réserve au projet. Le Bureau international a signalé que le projet vise à fournir un identifiant mondial unique par personne physique ou morale afin de les identifier de manière cohérente, précise et sûre dans les différents systèmes de propriété intellectuelle et dans tous les pays du monde. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien et leur intérêt général et d'autres ont relevé les défis prévisibles et les problèmes potentiels liés à la protection des données et à l'identité numérique existante, qui seront examinés lors de la phase II.

17. Le CWS a examiné deux propositions concernant le cadre et la plateforme d'échange de données de propriété intellectuelle, présentées par les délégations du Japon et de l'Arabie saoudite. Le CWS a estimé que les deux propositions étaient liées et est convenu qu'une proposition consolidée améliorée contenant des objectifs plus concrets et réalisables serait élaborée par les deux délégations et présentée à la douzième session du comité.

18. Le comité a noté que 23 offices avaient fourni 53 rapports techniques annuels en 2023. Six offices supplémentaires ont participé et neuf rapports techniques annuels supplémentaires ont été soumis en 2023 par rapport à 2022.

COLLABORATION ET APPUI TECHNIQUES

19. Concernant la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices en rapport avec les normes de l'OMPI, le CWS a pris note du rapport (voir le document CWS/11/10 en annexe) sur les activités menées par le Bureau international en 2022, comme l'avait demandé l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarantième session tenue en octobre 2011. Le CWS a également noté que ce document servirait de base au rapport correspondant qui sera présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI en 2024.

20. Le CWS a étudié l'élaboration de solutions TIC communes à l'usage des offices sur la base des solutions présentées par le Bureau international et la délégation de l'Arabie saoudite.

21. Le CWS a pris note du projet coopératif mené par le Bureau international et les offices membres de l'Équipe d'experts chargée des API en vue d'élaborer un catalogue unique des API. Le CWS a encore noté que le projet vise à produire un catalogue qui dresserait une liste des API fournis par les institutions de propriété intellectuelle et que le projet pilote prendrait fin au cours du premier semestre de 2024. Le CWS a également pris note des projets de coopération technique partagés par le représentant de l'Organisation eurasiennne des brevets, parmi lesquels figuraient la mise en œuvre de la norme ST.91 de l'OMPI, la création d'un registre eurasienn de la propriété intellectuelle et la création d'une plateforme commune de brevets qui appliquerait diverses normes de l'OMPI.

22. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité des normes de l'OMPI" (document WO/GA/57/8).

[Le document CWS/11/10 suit]

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Onzième session
Genève, 4 – 8 décembre 2023

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE BUREAU INTERNATIONAL SUR LA PRESTATION DE SERVICES CONSULTATIFS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN RAPPORT AVEC LE MANDAT DU CWS

Document établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. Le présent rapport vise à mettre en œuvre la décision prise par l'Assemblée générale en 2011 eu égard au mandat du Comité des normes de l'OMPI (CWS) et à la soumission régulière de rapports écrits sur le détail des activités menées en 2022 dans le cadre desquelles le Secrétariat ou le Bureau international de l'OMPI s'est efforcé "de fournir des services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété intellectuelle en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle" (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19). La liste complète de ces activités figure dans la base de données relative à l'assistance technique (www.wipo.int/tad).

2. Les normes de l'OMPI étant appliquées dans divers systèmes et outils logiciels de l'Organisation, tels que les Solutions opérationnelles de l'OMPI à l'intention des offices de propriété intellectuelle ou WIPO Sequence, les activités indiquées ci-après portent aussi implicitement sur la diffusion d'informations pertinentes en matière de normes de propriété intellectuelle.

FORMATION À L'UTILISATION DES NORMES DE L'OMPI ET SERVICES CONSULTATIFS CONNEXES

3. En 2022, le Bureau international a fourni des services consultatifs aux offices de propriété industrielle afin d'aider ces derniers et leurs utilisateurs à utiliser les normes de l'OMPI, cela au moyen de courriers électroniques et lors de conférences en ligne.

4. Le Bureau international a reçu une série de demandes d'assistance technique et de formation en 2022, concernant l'utilisation de WIPO Sequence, dans des langues autres que l'anglais. En réponse, le Bureau international a accueilli une formation, en collaboration avec des experts mis à disposition par les offices de propriété intellectuelle, dans les neuf autres langues de publication du PCT. Une formation à l'utilisation de WIPO Sequence Validator a également été proposée en espagnol à la demande de l'Office de la propriété intellectuelle de la République dominicaine (ONAPI). On trouvera de plus amples informations sur les formations ou les webinaires relatifs à l'utilisation des normes de l'OMPI sur le site Web, à l'adresse suivante : <https://www.wipo.int/cws/fr/trainings.html>.

5. Pour continuer d'aider les offices de propriété intellectuelle et les déposants à mettre en œuvre la norme ST.26 de l'OMPI, le Bureau international a continué d'améliorer la suite logicielle WIPO Sequence, en étroite collaboration avec les offices de propriété intellectuelle. L'objectif du projet de développement mené au cours du premier semestre de 2022 était de proposer aux utilisateurs un produit minimum viable, pour une date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} juillet 2022. Ce projet a été mis en œuvre avec succès à la mi-juin 2022. Des informations plus détaillées sur le logiciel, y compris les derniers téléchargements et le Manuel de l'utilisateur, peuvent être obtenues sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse suivante : <https://www.wipo.int/standards/fr/sequence/index.html>.

6. Le Bureau international a également mis en place une base de connaissances de WIPO Sequence et de la norme ST.26, qui contient les questions posées par les utilisateurs de WIPO Sequence et de la norme ST.26 de l'OMPI, ainsi que les réponses qui y ont été apportées. Les problèmes qui ont été signalés pour la WIPO Sequence sont également publiés dans cette base de connaissances. Enfin, le Bureau international a également mis en œuvre un modèle d'assistance à trois niveaux pour gérer les demandes d'assistance, et a établi une liste de diffusion pour les utilisateurs de WIPO Sequence, au moyen de laquelle des informations importantes concernant les problèmes et les dates de sortie sont communiquées.

7. Le Secrétariat continue de s'engager à fournir une assistance technique et à dispenser des formations concernant les normes de l'OMPI à la demande, en fonction de la disponibilité des ressources.

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES INSTITUTIONS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE UTILISANT LES NORMES DE L'OMPI

8. Le programme de l'OMPI de Solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle a pour objectif de renforcer les systèmes de traitement et les infrastructures techniques des offices de propriété industrielle nationaux et régionaux afin qu'ils puissent assurer des services offrant un meilleur rapport coût/efficacité et de plus grande qualité à leurs parties prenantes. L'assistance fournie est conforme aux recommandations du Plan d'action pour le développement visant à renforcer les infrastructures institutionnelles et techniques des offices et d'autres institutions de propriété industrielle. Les services comprennent notamment la fourniture de conseils techniques, l'évaluation des besoins opérationnels, la définition de la portée et la planification des projets, l'analyse du processus opérationnel, le développement et le déploiement continus des solutions opérationnelles spécialement adaptées à l'administration des droits de propriété intellectuelle et à l'échange des documents de priorité et des résultats des recherches et des examens, l'établissement de

bases de données sur la propriété intellectuelle, l'assistance à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et à la préparation des données pour la publication en ligne et l'échange électronique des données, la formation et le transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété industrielle, et l'appui aux systèmes fournis par l'OMPI. Le cas échéant, l'assistance porte sur les normes de l'OMPI sur les données et l'information en matière de propriété intellectuelle. Les formations sur le terrain ou virtuelles, le parrainage et les ateliers régionaux de formation représentent une partie significative des activités et jouent un rôle essentiel dans l'obtention des résultats escomptés.

9. À la fin de 2021, 91 offices de propriété intellectuelle de pays en développement de toutes les régions utilisaient activement les Solutions opérationnelles de l'OMPI à l'intention des offices de propriété intellectuelle pour l'administration de leurs droits de propriété intellectuelle, dans lesquelles les normes de l'OMPI sont intégrées. Cinquante-cinq offices de propriété intellectuelle participaient à l'une des plateformes d'échange en ligne proposées par l'OMPI (au système d'accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen et au service d'accès numérique aux documents de priorité). Un élément essentiel consiste à améliorer le niveau de service des offices en les aidant à proposer davantage de services en ligne pour le dépôt des demandes et la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle. On trouvera davantage d'informations sur le site Web du programme d'assistance technique de l'OMPI à l'intention des offices de propriété industrielle à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/global_ip/fr/activities/ip_office_business_solutions/.

10. Dans le cadre du programme de l'OMPI sur les bases de données mondiales, le Bureau international a mené un projet en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) afin d'aider les offices de propriété industrielle à produire des textes intégraux se prêtant à la recherche pour les fichiers courants de leurs publications en matière de brevets dans le format XML de la norme ST.36 de l'OMPI avec des images TIFF intégrées. Le Bureau international a adapté son outil de reconnaissance optique de caractères aux besoins spécifiques de chaque office, notamment en ce qui concerne la langue, la présentation et les signets. Trente-cinq offices de propriété intellectuelle ont reçu le logiciel et ont été formés à l'utiliser ces cinq dernières années et 13 d'entre eux l'ont intégré à leurs services. En conséquence, les documents en texte intégral publiés sont inclus et consultables dans la base de données PATENTSCOPE de l'OMPI. Une formation pilote en ligne a eu lieu avec trois offices ayant déjà été formés dans le passé mais qui n'avaient pas pu démarrer le projet en production par manque de ressources. La formation à l'utilisation d'une interface utilisateur avancée à distance, avec de nombreux cas particuliers dus aux données sources, a été un défi, et seul un de ces trois offices de propriété intellectuelle a été en mesure de produire un petit nombre de documents en texte intégral qui ont été téléchargés dans PATENTSCOPE. En outre, le Bureau international a lancé en 2022, avec l'appui du Fonds fiduciaire du Japon, un projet visant à transformer en texte intégral 22 000 documents de brevet publiés par l'office de propriété intellectuelle des Philippines, qui peuvent désormais faire l'objet d'une recherche dans PATENTSCOPE.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES AGENTS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DES EXAMINATEURS AUX FINS DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

11. Le 1^{er} juillet 2022, la norme ST.26 de l'OMPI est entrée en vigueur dans le monde entier. La transition réussie à l'utilisation de cette nouvelle norme ST.26, tant pour les déposants de demandes de brevet que pour les offices de propriété intellectuelle, résulte d'une collaboration étroite avec les offices membres de l'Équipe d'experts du CWS chargée de la norme relative aux listages des séquences.

12. Compte tenu de la demande, le Bureau international a proposé un séminaire de formation avancée, organisé le 19 novembre 2021 par l'Académie de l'OMPI, au moyen d'une plateforme en ligne sur la recherche et l'examen en matière de brevets dans les domaines pharmaceutique et de la biotechnologie, en utilisant la Classification internationale des brevets (CIB), à l'intention des fonctionnaires et des examinateurs de l'Office indien des brevets, dont il n'a pas été rendu compte l'année dernière dans le document CWS/10/20. Le programme de formation portait notamment sur l'utilisation des normes pertinentes de l'OMPI.

13. Compte tenu de la demande, le Bureau international a également organisé des cours et séminaires de formation en ligne en 2022 sur l'utilisation des classifications internationales pour les marques et les dessins et modèles industriels, à l'intention des fonctionnaires et des examinateurs des offices de propriété intellectuelle. Dans le cadre des manifestations ci-après, la pertinence des normes de l'OMPI concernées a fait l'objet d'un exposé :

- formation sur la classification de Vienne à l'intention des examinateurs de marques de l'office de la propriété intellectuelle du Mozambique, le 14 novembre 2022; et
- formation sur la classification de Nice à l'intention des examinateurs de marques de l'office de la propriété intellectuelle de Brunéi Darussalam, du 28 au 30 novembre 2022.

FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES NORMES DE L'OMPI

14. Afin de faire mieux connaître les normes de l'OMPI dans les pays en développement et de faciliter la participation physique d'un plus grand nombre de ces pays à l'élaboration d'une ou plusieurs normes de l'OMPI nouvelles ou révisées, comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale en octobre 2011, la participation à la dixième session du CWS de huit pays en développement ou parmi les moins avancés (PMA) a été financée par le Bureau international.

ÉCHANGE DE DONNÉES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

15. Le Bureau international a collaboré avec de nombreux offices de propriété industrielle, notamment dans certains groupes de pays en développement, pour promouvoir l'échange de données en matière de propriété intellectuelle en vue d'améliorer l'accès des utilisateurs de ces pays à l'information en matière de propriété intellectuelle provenant de ces offices. L'échange de données en matière de propriété intellectuelle a été organisé, le cas échéant, conformément aux normes applicables de l'OMPI. Les collections de marques des pays ci-après ont été intégrées à la Base de données mondiale sur les marques au cours de l'année 2022 dans l'ordre chronologique : Bulgarie, Indonésie, Monténégro; les collections de brevets des pays ci-après ont été intégrées à la base de données PATENTSCOPE au cours de l'année 2022 : Suisse. Les collections de dessins et modèles industriels de la Bulgarie, d'Israël et des Philippines ont également été ajoutées à la Base de données mondiale sur les dessins et modèles de l'OMPI en 2022.

16. Le CWS est invité à prendre note des activités menées par le Bureau international en 2022 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent

document servira de base au rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de 2024, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

[Fin du document]